



## Indemnisation maladie Prevoyance / employeur

Par **zercha**, le **21/11/2012** à **23:43**

Bonjour.

Je suis en maladie depuis 1 an, je perçois des indemnités de la SS, mais en ce qui concerne mon employeur ADMR, ayant un contrat collectif avec l'ag2r, argue qu'il attend le versement de la prévoyance pour me régler les ITT, je reçois épisodiquement des petites sommes a ce jour il me doit 190 jours, étant donné que nous avons les C.C. qui prévoit le maintien du salaire et la loi de la mensualisation, mon employeur est il tenu de faire l'avance de salaire? de plus l'employeur étant le souscripteur je ne peu rien réclamer a L'AG2R qui me renvoi systématiquement vers l'employeur et chaque fin de mois j'attends un versement ne correspondant nullement a ce que je devrai percevoir SANS aucune information sur le montant adressé, j'ai 12 ans d'ancienneté et je suis Auxiliaire de Vie .Je n'ai pas les moyens pour l'instant de prendre un avocat et je n'ai pas le droit a l'aide juridique mes revenus étant supérieure en 2011.jE SOUHAITERAI CONNAITRE L'AVIS d'un spécialiste si possible.  
Merci